



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 17807

Texte de la question

M. Eric Besson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les premières propositions de la Commission européenne pour l'Agenda 2000, concernant la forêt et le bois (chapitre 8 « Sylviculture ») et qui représentent une avancée historique pour la politique forestière européenne et française même si des améliorations doivent être apportées dans le texte définitif. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet ainsi que les modalités techniques et financières que ce dernier souhaiterait voir mises en place pour réaliser une telle politique.

Texte de la réponse

La France soutient les propositions de la Commission européenne pour l'Agenda 2000 dans le domaine de la forêt et du bois, en participant activement au groupe de travail du conseil et au comité permanent forestier, dans leurs réunions consacrées à ce sujet. Par ailleurs, dans le cadre des réflexions préalables à l'élaboration d'une stratégie forestière européenne, la France promet les orientations sous-jacentes au chapitre VIII du projet de règlement communautaire concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. La plupart des réserves émises par les pays nordiques et par l'Allemagne devraient pouvoir être levées, d'une part par une amélioration rédactionnelle du texte, d'autre part par la négociation d'un compromis d'ensemble sur la nouvelle doctrine d'emploi des fonds socio-structurels. Les dispositions du chapitre VIII, au même titre que celles des chapitres concernant les activités agricoles et le développement des zones rurales, ne constituent cependant qu'un cadre général qu'il appartient aux responsables de la mise en place des fonds communautaires de s'approprier, en prenant notamment en compte la nécessité de trouver les contreparties nationales nécessaires. La négociation des prochains contrats de plan entre l'Etat et les régions devra s'efforcer de trouver des solutions. Parallèlement à ces réflexions communautaires, le Premier ministre a demandé à M. Jean-Louis Bianco, député des Alpes-de-Haute-Provence de proposer les grandes orientations d'un projet de loi de modernisation forestière, en insistant plus particulièrement sur les huit problèmes identifiés dans la lettre de mission du 3 décembre 1997. Ce rapport devrait être remis au Gouvernement avant la fin de l'été. Il sera suivi d'une large concertation avec l'ensemble des parties concernées dans le courant de l'automne. Un projet de loi sera déposé sur le bureau du Parlement avant la fin du premier semestre de 1999.

Données clés

Auteur : [M. Éric Besson](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17807

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4190

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5049